

Impôts

Si vous êtes domicilié(e) en Belgique et que vous y travaillez, même si vous faites des jobs étudiants, vous devrez remplir une déclaration d'impôts et peut-être payer des impôts. Vous trouverez toutes les informations sur le site du Service public fédéral Finances.

https://finances.belgium.be/fr/particuliers/declaration_impot

En matière de fiscalité, la Belgique a signé des conventions préventives de la double imposition avec plus de 90 pays, plus de détails sur :

http://finances.belgium.be/fr/particuliers/international/accords_internationaux/#q1.

Si vous êtes inscrit dans le registre de population ou des étrangers de la commune, vous devez également payer les taxes régionales et communales.

Voir aussi la page « [Memo de ce qu'il faut faire avant de venir](#) »

Mise à jour 2019